



Appel à candidature de Masseurs-Kinésithérapeutes Experts

Le Collège de la Masso-Kinésithérapie recherche des Masseurs-Kinésithérapeutes pour constituer des « groupes de lecture » afin d’effectuer une relecture des référentiels élaborés par la HAS dans le cadre des travaux sur la promotion, consultation et la prescription d’activité sportive par pathologie ou état de santé.

Mission: La HAS soumet les nouveaux référentiels sur l’activité physique et ses impacts à l’avis de groupes de relecture.

Les référentiels concernent les dossiers suivants :

- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’une maladie de Parkinson
- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’une arthrose périphérique
- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’une artériopathie oblitérante des membres inférieurs
- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’une maladie coronaire stable (actualisation)
- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’un diabète de type 1
- Le référentiel d’aide à la prescription d’activité physique chez un patient atteint d’un asthme

Modalités: Les documents seront adressés en mars 2022 et le délai de relecture est de 4 semaines.

La participation des experts ne sera effective qu’après l’analyse de leur déclaration d’intérêts, ceux-ci ne devant pas avoir de liens considérés comme majeurs avec le thème au regard de la grille d’analyse du « Guide des déclarations d’intérêts et de gestion des conflits d’intérêts » de la HAS (www.has-sante.fr).

Procédure de candidature : Les candidatures doivent être adressées au Collège de la MassoKinésithérapie, par voie électronique exclusivement, à l'adresse :

secretariat@college-mk.org

Veuillez bien préciser le ou les référentiels sur lesquels vous désirez travailler.

Les noms et coordonnées de professionnels susceptibles de participer à ces relectures seront adressés à la HAS début mars, les professionnels retenus seront contactés directement par la HAS.

Documents nécessaires pour ce dossier :

L'ensemble doit être envoyé sous forme de 4 pièces jointes distinctes, en format PDF.

- 1. Une lettre de candidature à l'attention du Président du CMK sur laquelle figure :** Votre identité : nom et prénom ; Vos coordonnées : Ville de résidence / numéro de téléphone portable ; le N° d'inscription à l'ordre professionnel ;
- 2. Un curriculum vitae** actualisé avec les diplômes obtenus, liste des titres et travaux rappelant les compétences requises en lien avec la thématique;
- 3. La déclaration publique d'intérêt du CMK ;**
- 4. La charte d'éthique et de déontologie du CMK.**

Critères de sélections des experts par le Collège de la MassoKinésithérapie : Le CMK

sélectionnera les experts selon les critères suivants :

1. Les kinésithérapeutes candidats doivent être titulaires d'un diplôme de MK permettant l'exercice plein et entier de la profession sur le territoire français.

2. Présentation de dossiers complets ;

3. Absence de liens d'intérêt majeurs ;

3. Titres en adéquation avec le dossier ; Travaux récents (moins de 5 ans) en adéquation avec le dossier ;

5. Adéquation des aspects déontologique et/ou scientifique et/ou politique à la thématique ;

7. Qualité de la lettre de motivation ;

Rappel :

Les modalités de candidature sont rappelées sur site du Collège www.college-mk.org dans l'onglet « Activités du CMK » - Pack de l'expert où la Déclaration Publique d'Intérêt et la Charte d'Ethique du Collège sont téléchargeables. <http://www.college-mk.org/pack-de-lexpert/>